



# nendazpanorama

n° 90 ■ août 2005

## au sommaire

### Année scolaire 2005-2006

page 4

Comme d'habitude, à pareille époque, l'essentielle part de la présente édition est consacrée à l'école. L'organisation de l'année à venir est exposée par la commission scolaire et la direction des écoles.

### Année scolaire 2004-2005

pages 12 et 16

Quelques échos de l'année scolaire qui vient de s'achever : fête des écoles, orientation future des élèves quittant le Cycle d'orientation...

### Décisions du Conseil communal

pages 2 et 14

Un résumé sélectif des décisions prises en fin 2004 et en début 2005, en deux articles distincts.

### Nouvelle organisation des bureaux de vote

page 13

Nendaz a fait un excellent accueil aux nouvelles modalités du vote par correspondance généralisé. Quelques statistiques le démontrent. L'organisation des bureaux de vote a désormais été fixée de manière définitive.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz  
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: «Centre scolaire abritant le Cycle d'orientation, à Basse-Nendaz», photo SG.

## éditorial

par Yves-Alain Fournier, conseiller communal

Qualité de vie des jeunes :  
s'amuser avant tout.

Une étude de l'université de Berne a dernièrement mis en évidence les points pouvant influencer sur la qualité de vie des jeunes. Il n'est pas étonnant de constater qu'aux yeux des jeunes, une bonne qualité de vie passe avant tout par le bonheur et par le divertissement ainsi que par un minimum de solitude et de stress.

L'état physique joue également un rôle primordial. Selon cette enquête, la majorité des jeunes pensent que leur état de santé est bon, mais qu'ils courent davantage de risques qu'autrefois, compte tenu de leur consommation croissante de cigarettes, d'alcool et de stupéfiants. Suite à plusieurs constatations d'abus pas très réjouissantes concernant nos jeunes, plusieurs commissions communales se sont penchées sur ces problèmes, d'alcool en particulier.

Au cours de cette législature, la commission scolaire va entre autre se pencher sur différents points :

- amélioration des locaux scolaires (salle de travaux manuels du CO, salle de gymnastique de Haute-Nendaz...)

- étude et évaluation de la mise en place d'un horaire continu (50% de nos élèves sont transportés!)
- mise en liaison de notre bibliothèque communale au réseau des bibliothèques du Valais (une trentaine actuellement)
- amélioration de l'information à l'intention des élèves et de leurs parents par l'intermédiaire du site Internet de la commune
- continuer à encourager les activités sportives scolaires et parascolaires, ainsi que les contacts entre les différents élèves de la commune.

Les dernières comparaisons sur les capacités scolaires de nos enfants mettent en évidence la bonne qualité de nos écoles. Il faut reconnaître que nos enseignants et professeurs en sont les principaux responsables; nous les en remercions. Pour que le climat de travail et que l'efficacité restent à un haut niveau, nous devons tous collaborer: élèves, enseignants, parents, autorités et population.

Bonne continuation.



## 19 novembre 2004 : séance extra-muros

Les personnes qui lisent attentivement nos rubriques se souviennent peut-être du compte-rendu de la première séance extra-muros jamais tenue par notre Conseil communal. Cela se passait le 8.11.2001, à St-Maurice, dans la salle du vénérable chapitre de l'Abbaye (voir Nendaz Panorama N° 80, d'avril 2002). Il y était décidé, entre autres choses ordinaires, d'instaurer désormais en volonté l'habitude de siéger quelquefois hors de Nendaz.

La deuxième séance extra-muros a donc eu lieu le 19.11.2004, à Bassecourt (Jura), en la salle du Conseil communal du lieu. Notre autorité y a examiné une dizaine de dossiers.

Pourquoi à Bassecourt? Parce que «l'amitié appelle l'amitié» (ainsi commence l'addenda au protocole qui explique les raisons du déplacement). Le Conseil communal de Bassecourt s'était lui-même déplacé à Nendaz en 2002; il avait invité le nôtre à fraterniser, un moment inoubliable. Un «match retour» en quelque sorte pendant lequel ont été joint l'utile et l'agréable. Car les connaisseurs auront réagi à l'énoncé de... la date: 19 novembre. Jour de la St-Martin, en Ajoie. Citons encore un bout de l'addenda précité, dû à la plume de notre ancien secrétaire, reconnue experte pour raconter la vie du Conseil:

*«St-Martin fut alibi. Pourquoi pas. Nous avons bien St-Barthélémy. Communs fomenteurs de traditions. Le nôtre exhibe fromages en prémices; le leur cochons en ripailles. Merci Saints campagnards des abruptes montagnes alpestres et des doux vallonnements jurassiens. Vénérés. Ainsi demeurent-ils populaires.»*



Après la séance du Conseil dans la salle communale de... Bassecourt (voir photo ci-contre), la récréation. Trois petits tours sur un manège unique en son genre, installé à l'intérieur d'une grange et propriété d'un... Valaisan.

## les décisions du conseil communal

prises en fin d'année 2004

L'interruption du rythme de nos parutions pendant le changement de législature, ainsi que les impératifs de mise en page des deux derniers numéros parus, ont différé sérieusement l'information habituelle relative aux décisions prises par le Conseil communal. Pour rattraper ce retard - dont nous vous demandons excuse - cette rubrique paraît deux fois dans cette même édition (voir aussi en page 14). Commençons par un retour en 2004.

### Extrait des statistiques des décisions prises en 2004

Le Conseil communal s'est réuni à 23 reprises en 2004 (contre 22 en 2003). Voici une brève statistique d'une partie des décisions prises qui relèvent d'un caractère plutôt individuel.

	TOTAL ANNUUEL 2003	TOTAL ANNUUEL 2004
<b>• Demandes d'autorisations de construire</b>		
- autorisations communales accordées	196	187
- autorisations communales refusées	17	7
- préavis favorables pour la commission cantonale des constructions	30	34
- préavis négatifs pour la commission cantonale des constructions	1	1
- décisions en matière de contentieux (amendes)	3	-
- autres décisions	4	8
<b>• Etablissements publics</b>		
- examens d'octrois et d'extensions de patentes/autorisations	4	1
- transferts de patentes	8	9
- autres décisions (horaires-enseignes-mesures de police etc.)	10	10
<b>• Service social et protection ouvrière</b>		
- décisions individuelles d'aide sociale	16	49
- demandes d'aide communale en matière de chômage	1	5
<b>• Demandes de remises d'impôts (art. 167 LF)</b> (préavis émis à l'intention de l'autorité cantonale)		
- édicton de préavis favorables	7	6
- édicton de préavis négatifs	5	2
<b>• Aide aux constructions agricoles entrant dans le cadre des A.F.</b>		
- édicton de préavis préalables	2	-
- octroi du subventionnement communal	5	1
- subventionnement complémentaire des fosses et fumières	1	-
<b>• Diverses autres décisions</b>		
- octroi de «vin d'honneur»	6	8
- octroi de «bois de construction» par la Bourgeoisie de Nendaz	6	7
- décisions en relation avec des demandes d'agrégation à la bourgeoisie de Nendaz	2	-
- aide à la sauvegarde de la framboise	6	1
- demandes d'aide à la rénovation de logements	4	3
- transactions immobilières (achat-vente-échange de terrains)	15	24

## Nomination de membres du personnel communal

Le Conseil communal a nommé, dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2004 :

- M<sup>me</sup> Nicole Fournier, Basse-Nendaz, comme concierge auxiliaire au centre scolaire de la Biolette.
- M<sup>me</sup> Fabienne Fournier, Haute-Nendaz, comme secrétaire à temps partiel auprès du secrétariat communal.
- M. Jean-Luc Crettenand, Basse-Nendaz, comme contremaître de l'équipe d'entretien des travaux publics, en remplacement de M. Marco Bourban qui a fait valoir son droit à la retraite.

## Adjudications de travaux et commandes

Le Conseil communal a adjudgé les travaux et commandes suivants :

- Réfection de la route des Rairettes, au lieu-dit les Veillas : à l'entreprise Batigroup SA, pour le prix de Fr. 89'000.-.
- Un lot de goudronnage de chemins dans les secteurs de Haute-Nendaz / Crêtes du Cerisier / Les Clèves : à l'entreprise Dénériaz SA, pour le prix de Fr. 113'500.-.
- Le 4<sup>e</sup> lot de réfection de la route Saclentse-Dardel : à l'entreprise Dumas SA, pour le prix de Fr. 244'500.-. Pose d'une conduite d'eau potable sur le même tronçon de route : à l'entreprise Lathion Michel et Marius, pour le prix de Fr. 63'500.-.
- Un 3<sup>e</sup> lot de goudronnage du chemin de la Tena, à Haute-Nendaz : à l'entreprise Dénériaz SA, pour le prix de Fr. 100'000.-. Pose d'une conduite d'eau potable dans le même chemin : aux entreprises Claivaz-Schneiter et Pitteloud-Fumeaux, pour le prix de Fr. 37'000.-.
- La renaturalisation d'un secteur de la décharge des Eterpas, entre Basse-Nendaz et Fey : aux entreprises Dumas SA et Batigroup SA, pour le prix de Fr. 69'000.-.
- Divers travaux de renforcement des murs avals, changement de portes de garages et aménagements extérieurs, au dépôt des Bouilllets : à l'entreprise Nicolas Duc, pour le prix de Fr. 29'000.-, à la Maison Metafa, pour Fr. 50'000.-.
- Remplacement du véhicule utilitaire de la STEP, accidenté : au garage Auto Shop du Pont, Aproz, pour le prix de Fr. 32'800.-.

- Une extension des transports scolaires améliorant les flux entre Sornard et Basse-Nendaz : à l'entreprise Jean-Paul Fournier, Les Condémines, pour Fr. 90'000.- par an environ.
- Octroi du mandat d'architecte (Bureau BFA Bourban Frères, Haute-Nendaz) et des divers mandats d'études techniques relatifs au projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée, à Basse-Nendaz, pour un total d'environ Fr. 405'000.-.

## Octrois ponctuels d'aides financières

- En attendant les résultats d'une étude globale demandée relative à l'exploitation des bisses servant à l'irrigation le Conseil communal a accepté l'octroi d'une aide financière ponctuelle, pour 2005, de Fr. 2'000.- par bisse pour contribuer aux frais de gardiennage.
- En attendant les décisions finales concernant l'introduction d'une future «taxe de promotion touristique» la commune a décidé d'octroyer une aide ponctuelle de Fr. 85'000.- pour l'exercice 2004/2005 de Nendaz Tourisme SA. Cette aide est destinée à augmenter les moyens consacrés à la promotion du tourisme.
- Octroi d'une garantie de déficit (maximum : Fr. 10'000.-) pour couvrir un éventuel résultat financier négatif des animations organisées sous le nom de «Nendaz Fiesta» pendant les fêtes de fin d'année passée.
- Les membres du Conseil communal ont offert leurs propres jetons de présence de la dernière séance de la législature 2001-2004 à la Chaîne du Bonheur en faveur des sinistrés du tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud.

## Autres décisions

- Le nouveau concept cantonal PC 2004 pour l'organisation de la pro-

tection civile prévoit, entre autres dispositions, une importante réduction des effectifs et leur regroupement par le biais d'une régionalisation. Pour Nendaz une convention de collaboration avec Veysonnaz et Les Agettes a été approuvée et signée.

- L'assemblée primaire ayant accepté la délégation de compétences à une fondation pour l'agrandissement et l'exploitation future du Foyer Ma Vallée, à Basse-Nendaz, le Conseil communal a approuvé, puis signé l'acte constitutif de la fondation en question. Le nouveau statut du Foyer est donc en vigueur depuis le 1.1.2005.
- La commune a acheté de la Paroisse St-Léger la parcelle N° 3478, folio 35, pré de 3319m<sup>2</sup>, situé à Basse-Nendaz, jouxtant les biens publics sur lesquels sont érigés le Cycle d'orientation et le Foyer Ma Vallée. Cette acquisition a été dictée par les nécessités de préservation des divers intérêts publics dans ce secteur.
- Approbation d'un plan général des parcours reconnus pour la pratique du VTT (vélos tous terrains). La longue procédure d'homologation cantonale passera par diverses enquêtes publiques.
- L'entrée en vigueur du nouveau régime communal, le 1.7.2004, imposait un assainissement du bilan des comptes communaux, l'existence d'un découvert n'étant plus tolérée. L'assainissement en question a été opéré, à charge de l'exercice 2004. La publication spécifique présentant les comptes contenait une explication plus détaillée de cette opération.
- Le Conseil communal ancien a adopté pour le principe le projet de budget 2005, vu le changement de législature. Le Conseil communal nouveau a terminé cette procédure en début d'année 2005. ■





Année scolaire 1979-1980  
5<sup>e</sup> primaire Basse-Nendaz, instituteur Maurice Michelet

## année scolaire 2005-2006

par la commission scolaire et la direction des écoles

### plan de scolarité 2005/2006 de la commune de Nendaz (voir aussi calendrier en page 6)

**Ouverture des classes**  
Lundi 22 août 2005

**Clôture des classes**  
Vendredi 23 juin 2006

#### Vacances et congés

**AUTOMNE :**  
du vendredi 21 octobre 2005, au soir  
au jeudi 3 novembre 2005, au matin

**NOËL :**  
du vendredi 23 décembre 2005, au soir  
au lundi 9 janvier 2006, au matin

**CARNAVAL :**  
du vendredi 24 février 2006, au soir  
au lundi 6 mars 2006, au matin

**PÂQUES :**  
du jeudi 13 avril 2006, au soir  
au lundi 24 avril 2006, au matin

**ASCENSION :**  
du mercredi 24 mai 2006, au midi  
au lundi 29 mai 2006, au matin

**FÊTE-DIEU**  
du mercredi 14 juin 2006, à midi  
au vendredi 16 juin 2006, au matin

#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'organisation de notre école pour l'année à venir est basée sur les dotations suivantes accordées par le Département cantonal de l'éducation de la culture et des sports :

- pour le CO : 416 périodes /semaine
- pour le primaire : 20 postes soit 540 heures /semaine
- pour l'école enfantine : 5 postes (90/18)
- pour les cours ACM/ACT : 15 cours
- pour les appuis pédagogiques intégrés : 35 heures/semaine
- classe d'adaptation décentralisée destinée à l'intégration d'élèves ayant des besoins particuliers avec une dotation de 8 périodes au CO et 27 heures hebdomadaires en enfantine et primaire.

#### Personnel enseignant

Au terme de l'année scolaire 2004-2005, deux enseignants ont fait valoir leur droit à la retraite.

Madame Marie-Hélène Fournier, Aproz. Maîtresse en activités créatrices sur textile et en activités créatrices manuelles (ACT/ACM), elle a débuté sa carrière à Isérables en 1967, mais c'est aux élèves des centres d'Aproz et Fey qu'elle consacrera la plus grande partie de son temps à leur transmettre sa passion pour les ACT/ACM.

Monsieur Jean-Michel Bourban a obtenu son brevet pédagogique en 1970 à l'Ecole Normale du Valais romand à Sion. Après quelques années passées à l'école primaire, il intégrera le corps enseignant du Cycle d'Orientation depuis sa mise en place en 1973 jusqu'à l'année scolaire 2004-2005.

A tous deux, Nendaz vous dit sa gratitude et vous adresse ses sincères remerciements pour votre contribution à la formation de sa jeunesse. Et vous souhaite une longue et fructueuse retraite.

Nous accueillons pour la future année scolaire, un nouvel enseignant au Cycle d'Orientation. M MICHEL WICKY, né en 1975, titulaire d'une licence en sciences du sport et un certificat d'histoire. Parallèlement à sa formation professionnelle il a mené une carrière de sportif d'élite dans le hockey sur glace.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre personnel enseignant et aussi du plaisir et de la satisfaction dans l'accomplissement de sa mission.

**Grille horaire du Cycle d'orientation**  
 Entrée en vigueur en 1<sup>er</sup> CO l'année scolaire 2003-2004, la nouvelle grille horaire du CO concernera tous les élèves dès la rentrée 2005-2006. Si la principale innovation a été l'introduction de l'apprentissage de l'anglais et de l'informatique dès la 1<sup>er</sup> CO, la nouvelle grille horaire a voulu octroyer un rôle spécifique à la 9<sup>e</sup> année de scolarité obligatoire (3CO). Celle-ci est en effet une année charnière pour le passage des élèves à une formation professionnelle ou théorique subséquente. Ainsi les branches d'orientations veulent aider les jeunes à trouver la voie de formation post obligatoire qui correspond au mieux à leurs aspirations et à leurs capacités. Les branches à option mettent à disposition du temps pour réaliser des projets dans une perspective interdisciplinaire.

**GRILLE HORAIRE DU CYCLE D'ORIENTATION  
DU VALAIS ROMAND**

	1 <sup>er</sup> CO	2 <sup>e</sup> CO	3 <sup>e</sup> CO
<b>Langues vivantes</b>			
français	4	4	4
allemand	4	3	3
italien/espagnol	2	2	2
<b>Total enseignements fondamentaux</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Enseignements d'orientation</b>			
anglais	2	2	2
informatique	2	2	
arts	2	2	
mathématiques	2	2	
histoire-géographie	1	1	1
sciences	1	1	
éducation civique	1	1	1
éducation musicale	1	1	1
éducation physique	1	1	1
éducation à la santé (ECS)	1	1	
<b>Total enseignements d'orientation</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Enseignements d'option</b>			
français			1
allemand			1
italien/espagnol			1
anglais		1	1
informatique		1	1
arts		1	1
mathématiques		1	1
histoire-géographie		1	1
sciences		1	1
éducation civique		1	1
éducation musicale		1	1
éducation physique		1	1
éducation à la santé (ECS)		1	1
<b>Total enseignements d'option</b>			<b>12</b>
<b>Total grille horaire</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>22</b>



## Crèche le P'tit Bec

La crèche du P'tit Bec accueille des enfants de 18 mois à 6 ans selon les horaires suivants:  
 - du lundi au vendredi, de 7 heures à 19 heures (réservation 1 jour à l'avance au 027 288 34 44)  
 - de Noël à Pâques, également le samedi de 8 heures 30 à 17 heures 30.  
 - fermeture annuelle: deux semaines à la fin juin / début juillet.

**Tarifs pour les Membres de l'Association** (\* nouveaux tarifs dès le 22 août 2005, pour les enfants domiciliés sur la commune)  
 100.- de cotisation annuelle  
 4.- par heure pour le 1<sup>er</sup> enfant  
 3.- par heures dès le 2<sup>e</sup> enfant \*  
 5.- pour le repas de midi  
 20.- pour la 1/2 journée (5 heures) repas compris\*  
 30.- pour 1 journée repas compris\*

La garderie propose des activités éducatives et divertissantes pour tous les p'tits becs: jeux, bricolages, dessin, activités extérieures...

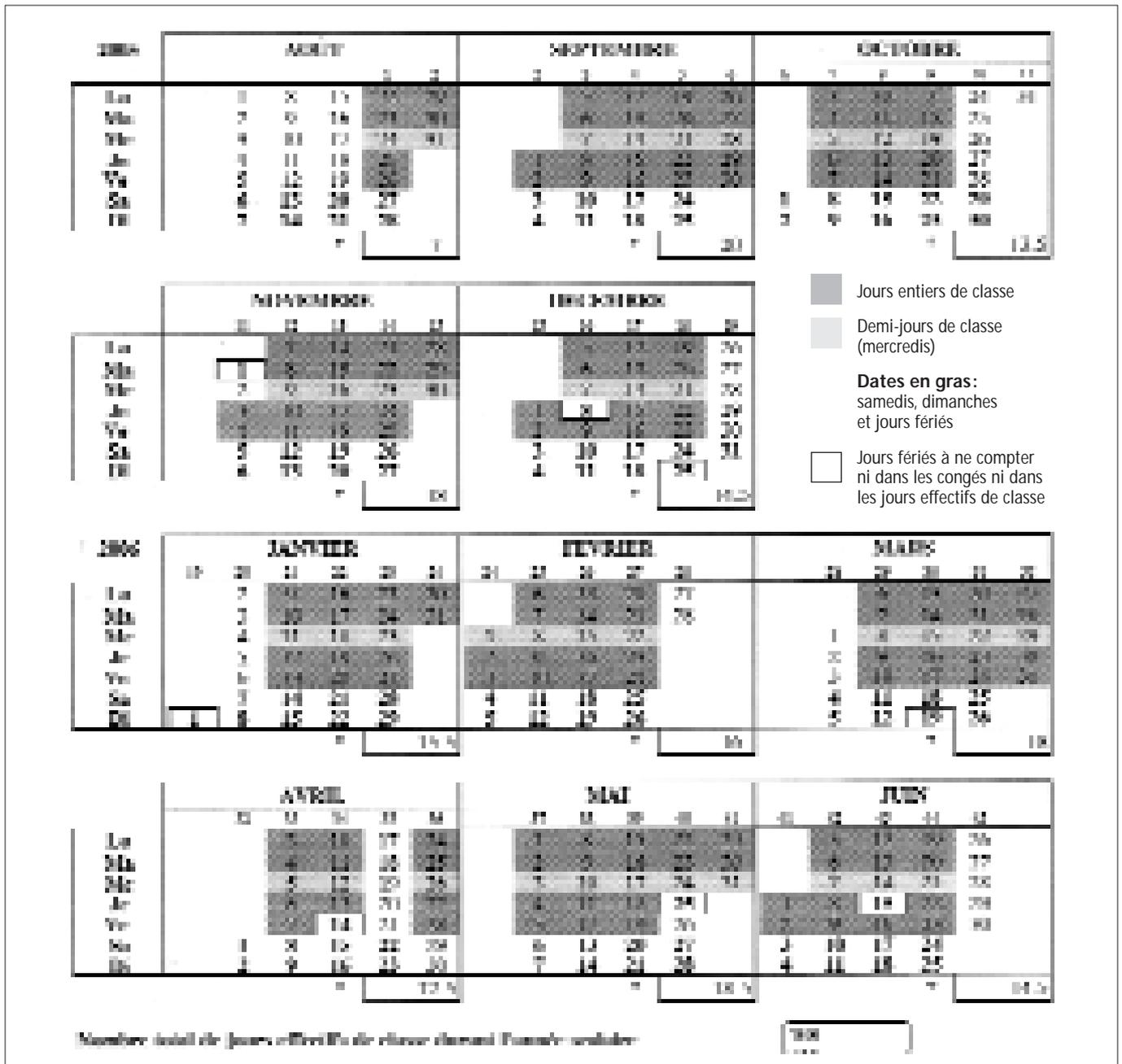
Vos enfants sont encadrés par trois éducatrices de la petite enfance diplômées: Erica Fournier (responsable de la structure), Chantal Bornet, Françoise Mariéthoz et par une auxiliaire de crèche diplômée Carine Micheloud.

Le comité de l'association se compose de: Pascal Praz, président, Marie-Danièle Déléze, Sonia Déléze, Didier Fournier, représentant de la commune, Isabelle Froment Huber, Ghislaine Glassey et Yolanda Guignard.

Pour tous renseignements:  
 Crèche le P'tit Bec - Plaine des Ecules - 1997 Haute-Nendaz - Tél. 027 288 34 44 - [www.petitbec.ch](http://www.petitbec.ch)  
 Pascal Praz - président de l'association - 1996 Basse-Nendaz - Tél. 027 289 57 00 (heures de bureau)

# INFORMATIONS PRATIQUES

## 1. PLAN DE SCOLARITÉ 2005/2006 RÉSUMÉ SUR CALENDRIER



## 2. ECOLE ENFANTINE ET PRIMAIRE

Les horaires de classe étant uniformisés nous présentons l'école enfantine et primaire sous un seul et même chapitre.

### Haute-Nendaz

Village tél. 027 288 19 20  
 Ancienne cure tél. 027 288 32 12  
 Praplan tél. 027 288 58 80

### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Praplan  
 Joëlle Fournier (mi-temps)  
 Claudine Brugger (mi-temps)
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, ancienne cure  
 Danièle Fournier  
 Mireille Métrailler (3h/semaine)

- 1<sup>re</sup> primaire, village  
 Micheline Carthoblaz  
 Françoise Fournier (7h/semaine)
- 2<sup>e</sup> primaire, village  
 Catherine Cordova
- 3<sup>e</sup> primaire, village  
 Cécile Theytaz
- 4<sup>e</sup> primaire, village  
 Anne Lang (3h/semaine)
- 4<sup>e</sup> primaire, village  
 Marie-Danielle Délèze
- 4<sup>e</sup> primaire, village  
 Patrice Fournier
- 5<sup>e</sup> primaire, village  
 Dominique Fournier
- 6<sup>e</sup> primaire, village  
 Pierre Theytaz

### HORAIRE DE CLASSE

Matin : de 08h30 à 11h30  
 Après-midi : de 13h30 à 16h30

### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> / 2<sup>e</sup> enfantine au Praplan :  
 les élèves de 1<sup>re</sup> année ont classe les lundi, mercredi et vendredi le matin ainsi que les jeudi le matin dès le 2<sup>e</sup> semestre.
- Les élèves de deuxième année ont classe les lundi et jeudi toute la journée; les mardi, mercredi et vendredi, le matin.
- 1<sup>re</sup> enfantine à la Cure :  
 les élèves ont classe les lundi

- et mercredi le matin, les jeudi après-midi ainsi que les mardi matin une semaine sur deux.
- 2<sup>e</sup> enfantine à la Cure: les élèves ont classe les mardi et jeudi toute la journée; les lundi, mercredi et vendredi le matin.

#### Basse-Nendaz

(Basse-Nendaz - Beuson - Saclentse)

Tél. 027 288 18 66

#### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup> enfantine  
Marie-Antoinette Coudray  
Mireille Métrailler (3h/semaine)
- 2<sup>e</sup> enfantine Véronique Hugo
- 1<sup>re</sup> primaire  
Marie-Antoinette Glassey  
Anne Clerc
- 2<sup>e</sup> primaire Anne Lang
- 3<sup>e</sup> primaire Fabienne Lathion
- 4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> primaire  
Marie-Cathy Constantin  
Jacques-Antoine Fournier
- 6<sup>e</sup> primaire  
Manu Charbonnet  
Caroline Bourban

#### HORAIRE DE CLASSE

Matin: de 08h20 à 11h20

Après-midi: de 13h25 à 16h25

#### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi le matin ainsi que les jeudi après-midi dès le 2<sup>e</sup> semestre.
- 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, mardi et jeudi toute la journée; les vendredi le matin.

#### Rive droite (Brignon - Baar)

La Crêta tél. 027 288 18 70

Baar tél. 027 207 34 70

#### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, la Crêta  
Mireille Métrailler
- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> primaire, Baar  
Eliane Broccard
- 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> primaire, Baar  
Alain Bornet  
Marie-Cécile Fournier (6h/semaine)
- 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> primaire, Baar  
Simon Glassey

#### HORAIRE DE CLASSE

- La Crêta

Matin de 08h35 à 11h35

Après-midi de 13h35 à 16h35

- Baar  
Matin de 08h35 à 11h45  
Après-midi de 13h30 à 16h20

#### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine: les élèves ont classe les lundi, jeudi et vendredi le matin; les mardi toute la journée.

#### Aproz - Fey

Aproz: tél. 027 346 44 40

Fey: tél. 027 306 39 64

#### TITULAIRES

- 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> enfantine, Aproz  
Patricia Bornet
- 1<sup>re</sup> primaire, Aproz  
Jacques-Antoine Fournier (21h/sem.)  
Marie-Françoise Pitteloud (3h/sem.)
- 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> primaire, Aproz  
Michel Fournier  
Marie-Françoise Pitteloud
- 4<sup>e</sup> primaire, Fey  
Pierre-André Filliez
- 5<sup>e</sup> primaire, Fey  
Gérard Genolet
- 6<sup>e</sup> primaire, Fey  
Agnès Chevrier

#### HORAIRE DE CLASSE

- Aproz

Matin de 08h25 à 11h25

Après-midi de 13h28 à 16h28

- Fey

Matin de 08h15 à 11h31

Après-midi de 13h50 à 16h35

#### JOURS DE CLASSE

- 1<sup>re</sup> enfantine: les élèves ont classe les jeudi et vendredi le matin; les mardi l'après-midi ainsi que les lundi l'après-midi une semaine sur deux.

#### Cours d'appuis pédagogiques intégrés

Ces cours seront donnés, dans les divers centres scolaires, par :

- Raymonde Fournier, 15 heures par semaine
- Marie-Cécile Genolet, 18 heures par semaine
- Caroline Bourban, 5 heures par semaine

#### Cours A.C.M. - A.C.T.

Les cours «activités créatrices manuelles» et «textiles» seront donnés par :

- Francine Conti à Haute-Nendaz et Fey
- Nadia Fournier à Basse-Nendaz et la Crêta

- Marie-Antoinette Coudray à Aproz

#### Pour tous les centres

- L'organisation des «activités complémentaires» pour les classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> primaires qui en disposent peut être faite de diverses manières: enseignement alterné, appuis aux élèves en difficulté, voire combinaison des deux. Les enseignants concernés informeront eux-mêmes les parents au sujet des modes de faire retenus pour chaque classe respectivement.
- Selon décision du Conseil d'Etat du 8.7.1987 les maîtres titulaires de classe de 6<sup>e</sup> primaire ont droit à des décharges pour l'exécution de diverses tâches fixées par un cahier des charges spécifique. Pour l'année scolaires 2005/2006, chaque titulaire de classe informera lui-même les parents concernés.

#### 3. CYCLE D'ORIENTATION

A Basse-Nendaz, tél. 027 288 11 39

Enseignant responsable

d'établissement: Guy Délèze

#### Professeurs et titulaires de classe

- 1<sup>re</sup> année  
Secondaire 1 Christian Künzi  
Secondaire 2 Jean-Daniel Maret  
Générale 1 Thomas Fournier  
Générale 2 Olivier Raboud
- 2<sup>e</sup> année  
Secondaire 1 Monique Délèze  
Secondaire 2 Guy Délèze  
Générale 1 Yvan Fournier  
Générale 2 Pierre Lacomble
- 3<sup>e</sup> année  
3 CO 1 Jacques Broccard  
3 CO 2 Henri Praz
- Classe d'observation  
Antoine Fournier

#### Professeurs spécialisés ou auxiliaires

- Claudy Bourban: direction des écoles
- Dominique Claivaz: sciences
- Annabelle Crettenand: économie familiale
- Jean-Pierre Dénéraz: éducation physique
- Marie-Paule Dénéraz: français, anglais

- Jacquy Glassey: dessin
- Jean-Philippe Glassey: catéchèse
- Elisabeth Praz:  
allemand, dactylographie
- Manu Praz: travaux manuels
- Muriel Porcellana: travaux manuels
- Patrick Roh: informatique
- Michel Wicky: histoire, géographie,  
éducation physique.

#### Horaire des classes

Matin: de 7h53 à 11h28  
Après-midi: de 13h50 à 16h20

#### 4. DIRECTION DES ÉCOLES

- Directeur  
Monsieur Claudy Bourban,  
1996 Brignon-Nendaz  
Tél. privé 027 288 10 55  
Tél. prof. 027 288 11 39
- Secrétariat  
Dans les locaux du Cycle  
d'orientation à Basse-Nendaz  
Tél. 027 288 11 39
- Permanence  
Les matins de classe de 7h30 à 8h00  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
de 13h30 à 16h30

#### 5. TRANSPORTS SCOLAIRES

##### Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
<b>Haute-Nendaz - Basse-Nendaz</b>				
Nendaz-Station	0727	↑1156	1330	↑1649
Haute-Nendaz	0732	↑1151	1334	↑1644
Sornard	0734	↑1149	1338	↑1642
Saclentse	0737	↑1145	↓1340	↑1638
Basse-Nendaz	↓0744	↑1139	↓1350 1345	↑1632

##### Les Condémines - Basse-Nendaz

Les Condémines	↓0725	↑1153	↓1325	↑1655
Moudonne	↓0735	↑1144	↓1334	↑1638
Basse-Nendaz	↓0746	↑1135	↓1343	↑1630

##### Baar - Basse-Nendaz

Baar	↓0734	↑1139	1330	↑1639
Brignon	↓0739	↑1136	↓1335	↑1636
Beuson	↓0743	↑1134	↓1338	↑1634
Basse-Nendaz	↓0746	↑1131	↓1341	↑1631

##### Cor - Bieudron - Aproz - Basse-Nendaz

Bieudron	↓0715	↑1205	1313	↑1700
Aproz	↓0726	↑1152	↓1323	↑1647
Fey	↓0737	↑1143	↓1334	↑1638
Basse-Nendaz	↓0746	↑1135	↓1343	↑1630

Cor	↓0715	↑1155	↓1313	↑1700
Route de Cor		↑1150		
Aproz	↓0722		↓1323	↑1650

##### Clèbes - Veyonnaz - Basse-Nendaz

Clèbes	↓0735	↑1150	↓1325	↑1645
Veyonnaz	↓0740	↑1145	↓1330	↑1640
Basse-Nendaz	↓0750	↑1135	↓1340	↑1630

## Mike Horn à Nendaz

### Vendredi 9 septembre 2005 - Salle de la Biolette, Basse-Nendaz

Mike Horn avait d'abord fait le tour de la planète, sans motorisation, en suivant l'équateur. Et avait alors rêvé de fraîcheur. L'aventurier sud-africain de Château-d'Oex s'est donc lancé dans «Arktos», le tour de la Terre par le Cercle arctique. Le changement de relief et de température est de taille entre la jungle tropicale de l'Amazonie et la banquise du Groenland, entre les plaines verdoyantes d'Indonésie et les étendues rudes et sauvages de Sibérie.

«Arktos»: Plus de 20'000 kilomètres parcourus dans des conditions parfois insoutenables. Deux ans et quatre mois dans la neige, la glace, les marais, l'eau, à gravir, marcher, pousser, tirer, ramer... Avec l'obscurité de deux hivers arctiques pour couronner le tout.

Sur terre, il avance à pied ou à ski en utilisant une kite (cerf-volant) pour le tracter chaque fois que c'est possible. Il tire une luge qui contient son ravitaillement et son équipement et qui peut aussi servir de kayak, s'il doit traverser des endroits où la glace est cassée ou trop fine.

Sur mer, Mike utilise un voilier renforcé en aluminium de 14 mètres (4,25 m de large). La robustesse du bateau est indispensable afin de briser la glace le cas échéant. Le bateau a été construit en 1995 et spécialement conçu pour l'Océan Arctique. Il est entièrement équipé avec radar, navigation par satellite, GPS ainsi qu'un point d'observation panoramique indispensable

pour repérer les icebergs. Son principal avantage étant toutefois la dérive rétractable, qui lui permet de s'échouer sur la banquise. Durant les traversées Mike rencontre des conditions météo extrêmes. Il a baptisé son bateau du nom de l'expédition: «ARKTOS» et espère qu'il pourra aussi servir à de futures expéditions.

Mike Horn nous fera l'honneur de sa présence pour 2 conférences, l'une scolaire à 14h00, l'autre public à 20h00.

Les billets sont en vente au secrétariat communal et à l'office du tourisme au prix de Fr. 25.- pour adultes, Fr. 15.- jusqu'à 16 ans révolus.



## Classe enfantines et primaires

### Haute-Nendaz

	DÉPART MATIN	RETOUR MIDI	DÉPART APRÈS-MIDI	RETOUR APRÈS-MIDI
Station	↓ 0815	↑ 1156	↓ 1257	↑ 1649
Village	↓ 0820	↑ 1151	↓ 1303	↑ 1644

### Basse-Nendaz (pour les élèves de Saclentse, de Beuson et de Sornard 1-2P)

Saclentse	↓ 0800	↑ 1145	↓ 1305	↑ 1640
Sornard	↓ 0805	↑ 1145	↓ 1305	↑ 1640
La Poya	↓ 0821	↑ 1135	↓ 1311	↑ 1630
Basse-Nendaz	↓ 0825	↑ 1135	↓ 1315	↑ 1630

* Beuson	↓ 0810	↑ 1140	↓ 1305	↑ 1642
Basse-Nendaz	↓ 0816	↑ 1132	↓ 1312	↑ 1634

### \* Baar (pour les élèves de la rive droite)

\* En fonction du bus prévu par les cars postaux, des modifications d'horaire sont possibles.

Les Biolleys	↓ 0818	↑ 1155	↓ 1319	↑ 1631
Brignon	↓ 0823	↑ 1152	↓ 1320	↑ 1626
La Mury	↓ 0826	↑ 1150	↓ 1323	↑ 1624
Baar	↓ 0828	↑ 1147	↓ 1327	↑ 1621

### La Crêta (pour les élèves de la rive droite)

Baar	↓ 0828	↑ 1146	↓ 1327	↑ 1648
La Mury			↓ 1330	
Biolleys	↓ 0828	↑ 1146		
La Crêta	↓ 0833 0833	↑ 1141 1141	↓ 1333	↑ 1643

### Aproz (pour les élèves des Condémines, de Fey, de Bieudron, de Cor et d'Aproz)

Condémines	↓ 0755	↑ 1153	↓ 1305	↑ 1655
Fey	↓ 0810	↑ 1144	↓ 1311	↑ 1640
Aproz	↓ 0820	↑ 1133	↓ 1323	↑ 1630

Bieudron	↓ 0813	↑ 1142	↓ 1313	↑ 1640
Aproz	↓ 0823	↑ 1132	↓ 1323	↑ 1630

Cor	↓ 0813	↑ 1145	↓ 1313	↑ 1640
Aproz	↓ 0823	↑ 1133	↓ 1323	↑ 1630

### Fey (pour les élèves des Condémines, de Fey, de Bieudron, de Cor et d'Aproz)

Bieudron	↓ 0750	↑ 1205	↓ 1313	↑ 1700
Aproz	↓ 0800	↑ 1155	↓ 1323	↑ 1650
Fey	↓ 0810	↑ 1145	↓ 1335	↑ 1640

Cor	↓ 0750	↑ 1155	↓ 1313	↑ 1700
Aproz	↓ 0800	↑ 1150 <small>route de Cor</small>	↓ 1323	↑ 1650 <small>route de Cor</small>

Condémines	↓ 0755	↑ 1153	↓ 1330	↑ 1700
Fey	↓ 0805	↑ 1144	↓ 1340	↑ 1650

### Veysonnaz (pour les élèves de Clèbes)

Veysonnaz-station	↓ 0805	↑ 1155	↓ 1310	↑ 1645
Clèbes	↓ 0810 0910	↑ 1150	↓ 1315	↑ 1640
Veysonnaz-village	↓ 0815 0925		↓ 1320	

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### Congés et absences

Règlement du 17 mai 2000 concernant les congés et les mesures disciplinaires et pénales applicables dans les limites de la scolarité obligatoire.

### ART. 5 CONGÉS

Des congés individuels peuvent être accordés pour de justes motifs :

- par le maître pour une durée d'une demi-journée;
- par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
- par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effective;
- par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la commission scolaire ou à la direction d'école. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.

Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.

Demeurent réservées les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives, culturelles ou artistiques.

### ART. 6 ABSENCES

En cas d'absence, le titulaire de classe est averti au plus tôt. Un certificat médical peut être exigé si l'absence est due à la maladie ou à un accident. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs. Le titulaire de classe doit annoncer à l'autorité scolaire toute absence prolongée et non justifiée. Toute absence injustifiée est passible de sanction.



ONT LE PLAISIR DE VOUS CONVIER AU

## Concert de la chorale Magna

de la ville de Gherla (Roumanie), direction Valer Persa

Mercredi 7 septembre 2005 à 20h30

Eglise de Basse-Nendaz - Invitation cordiale

### Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'annoncer auprès de la direction des écoles.

### Matériel scolaire

La commune met à disposition des élèves les livres et les cahiers qui leur sont nécessaires.

Il appartient aux parents de fournir à leur enfant le petit matériel de base : crayons, plumes, gommes, règles... Il s'agit d'une participation indirecte, au sens de l'article 115 de la loi sur l'instruction publique.

Le manque de soin porté aux livres provoque chaque année des frais

supplémentaires. Nous informons d'ores et déjà les parents que le matériel remis est contrôlé et inventorié en début d'année. Les éventuelles pertes, ainsi que les détériorations constatées, feront l'objet d'une facturation.

### Listes des élèves, par classes

Les listes des élèves, par classes, sont à disposition du public, pour consultation, au bureau communal, à Basse-Nendaz.

Les listes concernant les classes enfantines et primaires sont à demander au guichet du secrétariat communal. Les listes relatives au Cycle d'orientation sont affichées dans le hall d'entrée.

Horaire d'ouverture du bureau communal : du lundi au vendredi, de 14h à 18h.

### Soins dentaires à l'école

#### Rappel concernant les soins dentaires des écoliers

Les subventions allouées sont de 19% pour le canton et 21% pour la commune. La clinique ambulante de la prophylaxie dentaire offre un contrôle gratuit mais les soins qui y sont prodigués sont payants au même titre que ceux chez le dentiste. Les traitements préventifs (soins conservateurs - traitement contre l'apparition des caries) sont facultatifs et payants. Avant le traitement, une feuille est remise aux enfants et les parents doivent confirmer leur accord. Comme les coordonnées du dentiste figurent sur ce document, vous pouvez le contacter et demander de plus amples informations. ■



## avis officiel

séance d'information

A la population de Fey,  
Les Condémines, Bieudron,  
A tous les Nendards,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La presse en parle depuis quelques temps : l'installation Cleuson-Dixence, endommagée par l'accident du 12 décembre 2000 encore dans les mémoires, est à la veille d'une réhabilitation. Le projet technique de réparation a été mis au point et le projet soumis à l'enquête publique.

Notre administration a toujours soutenu la thèse qu'une réhabilitation

nécessitait, en préalable, une bonne information du public des régions concernées par le projet. Le maître d'œuvre de l'ouvrage, Cleuson-Dixence Construction SA, accepte ce point de vue et se propose de venir lui-même présenter publiquement son projet.

C'est pourquoi nous invitons toute la population intéressée à participer à une **SEANCE D'INFORMATION**

qui aura lieu le vendredi 2 septembre 2005 à 20h00, à la salle de gymnastique de l'école de Fey, avec l'ordre du jour suivant :

- Bienvenue
- Information relative au projet de réhabilitation, par Cleuson-Dixence Construction SA
- Questions-réponses
- Verrée de l'amitié, servie sur place

Nous restons dans l'attente du plaisir de vous rencontrer nombreux à Fey et vous adressons à tous nos respectueuses salutations.

Commune de Nendaz ■



## patrouilleurs et patrouilleuses

aux parents des élèves de Haute-Nendaz, de Brignon, de Beuson et d'Aproz

Année scolaire 1979-1980  
4<sup>e</sup> primaire Haute-Nendaz, instituteur Antoine Fournier

La commission scolaire a proposé en 2001 un concept de sécurité permettant d'améliorer la sécurité des enfants (chemins d'école et alentours de l'école).

Depuis l'automne 2001, plusieurs personnes (mamans, papas, personnes retraitées) assurent ce service de manière exemplaire à la traversée du Igier à Sornard.

En 2002, d'autres services ont été organisés à Aproz, Beuson et Brignon. Nous voulons maintenir ces services pour la sécurité de vos enfants et espérons pouvoir compter sur suffisamment de personnes bénévoles pour la rentrée 2005.

Dans ce but, nous faisons appel à votre collaboration pour assurer 1 ou 2 ou 3 services par semaine (1 semaine complète comprend 18 périodes de 15 minutes).

Rappel concernant ce service :

- assuré 4 fois chaque jour, 1 adulte vient pour la traversée de la route cantonale;
- l'instruction et le matériel sont prévus par la police municipale, les assurances (RC et capital invalidité ou décès) sont pris en charge par le BPA (Bureau de prévention des accidents);
- une planification annuelle des surveillances est organisée;
- une armoire pour le rangement

du matériel est installée sur place; exemple d'horaires de traversée (15 minutes)

0805 - 0820    1135 - 1150  
1305 - 1320    1635 - 1650

- ce service n'est pas rémunéré, mais un souper est organisé en fin d'année.

Ce service de patrouilleurs peut être accompli par des parents (pas uniquement les parents des petits degrés scolaires), des retraités, des personnes sans activité... Il faut également relever que ce système vous décharge, car vous n'êtes plus obligés d'accompagner 4 fois par jour votre enfant pour la traversée de la route.

Pour les personnes intéressées, merci de participer aux différentes rencontres (discussion et planification) qui auront lieu le jeudi 18 août 2005 :

- SORNARD    0830 - 0930  
Igier
- BEUSON    0945 - 1045  
devant le café de Beuson
- BRIGNON    1100 - 1200  
arrêt postal
- APROZ    1330 - 1430  
arrêt postal.

Ces services seront organisés uniquement avec une participation suffisante des parents. ■

### Des peintures à l'abri...

La cour d'école du CO étant déjà passablement décorée, un groupe d'élèves a décoré un mur à l'entrée de la salle de gymnastique ainsi que l'abri postal.

Merci au professeur et concepteur du projet (Jacky Glassey) et aux artistes pour ces peintures qui, souhaitons-le, seront mieux respectées par les «graffiteurs» pas très respectueux des lieux. Prochaine étape: l'abri postal de Basse-Nendaz, à la Place.





## fête des écoles 2005

par Yves-Alain Fournier, pour la commission scolaire

Après Beuson, Basse-Nendaz, Aproz et Haute-Nendaz, la fête des écoles a eu lieu cette année à Baar et sur la rive droite (Beuson, la Crête, Brignon, la Mury, Baar).

Les buts principaux de cette journée étaient l'activité physique, une meilleure connaissance de la rive droite et la rencontre entre les élèves des différents centres scolaires.

Programme selon les classes: parcours d'agilité en salle de gymnastique, visite du vignoble de Lava, passage de la passerelle entre Lava et Brignon, explication sur le château de Brignon, bisse

de Baar, dégustation de jus de fruits et de confitures à la Mury, atelier de bricolage, exposition de chalets miniatures, démonstration d'un hélicoptère, contes dans une grange, repas en commun au centre scolaire de Baar.

### Résultat du concours organisé par Nend'Abricot

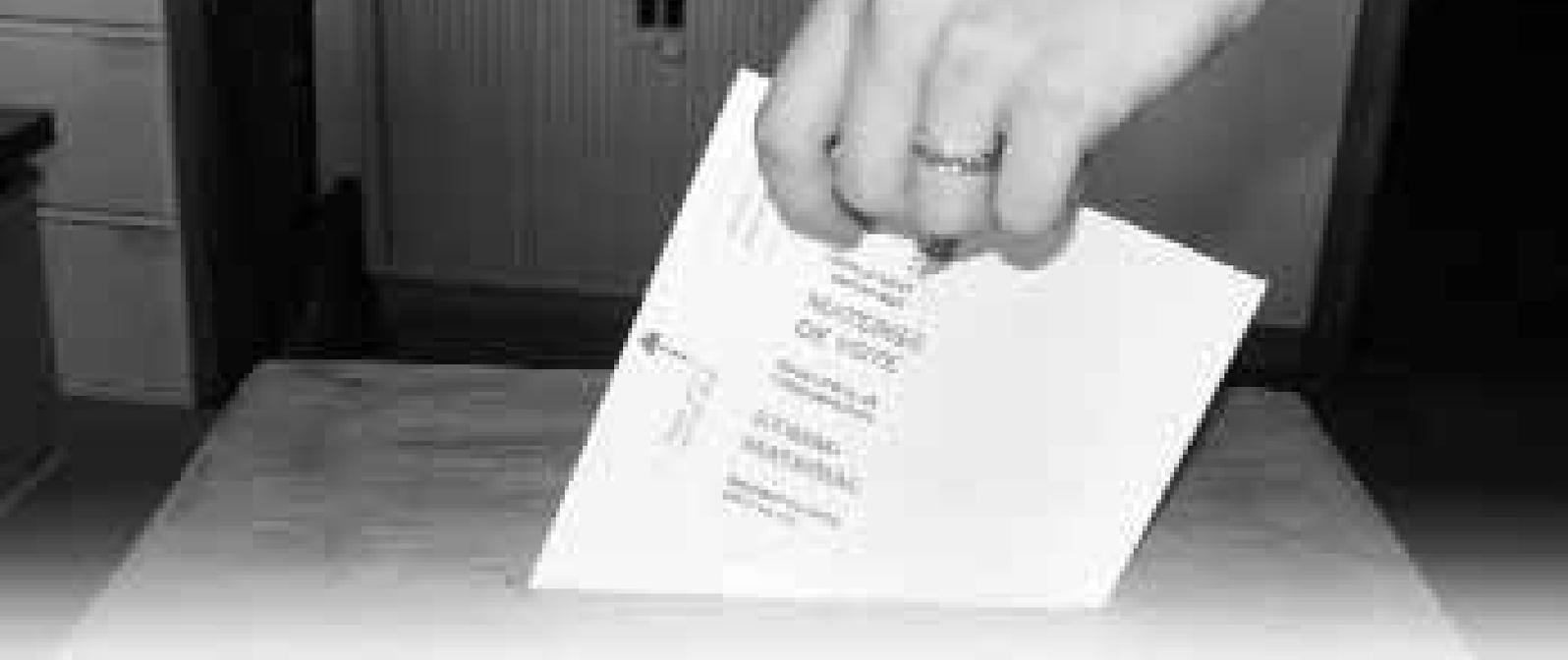
Lors de cette chaude journée, Régis Métrailler avait organisé le stand dégustation à la Mury. Après avoir goûté différents nectars de fruits (pomme, poire et abricot) et avoir testé de nombreuses variétés de confitures, un questionnaire sur notre région et ses produits a permis dans la bonne

humeur d'évaluer les «connaissances fruitières» des élèves avec l'aide de leur enseignant.

Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> enfantine de Haute-Nendaz et les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire de Baar ont récolté le même nombre de points. Finalement, les «locaux» de Baar ont gagné le concours grâce à une meilleure estimation du poids de 3 abricots. Les vainqueurs sont repartis avec un bon pour 1kg d'abricots.

Félicitations aux élèves pour leur participation et merci à Régis pour l'organisation de la dégustation. ■





## L'administration à votre service

les bureaux électoraux

Vous l'avez déjà expérimenté, la nouvelle loi sur les droits politiques a modifié quelques habitudes relatives à la manière de s'exprimer lors des scrutins, tant pour les votations que pour les élections. Au rang des principales innovations :

- la généralisation du vote par correspondance;
- le passage de la carte civique permanente à la carte non permanente;
- la suppression des sections et, par conséquent, du «vote obligatoire par section».

Nendaz s'est particulièrement bien adaptée à cette situation. Les quelques chiffres qui suivent le démontrent.

### Le Nendard aime voter par correspondance

Les élections cantonales de mars 2005 ont révélé une statistique d'emblée surprenante. Sur 2608 votants, 2019 (soit 77,4%) se sont exprimés par correspondance, contre 589 (soit 22,6 %) qui se sont rendus dans les bureaux de vote. Ce qui classait Nendaz au premier rang des communes du Valais romand pour l'utilisation de ce nouveau mode de vote. C'est le Nouvelliste qui révélait ce résultat, dans son édition du 11.3.2005.

Mais il y a mieux encore. En matière de votations il est indéniable que le

vote par correspondance va nettement améliorer le taux de participation des citoyens aux scrutins. Tous sujets cantonaux et fédéraux confondus, les 35 déplacements aux urnes des 10 dernières années ont enregistré, à Nendaz, un taux général moyen de 26,2 % de participation (Le record négatif a été enregistré le 1.5.1994 - loi sur l'agriculture - avec 7,12%; le record positif le 8.6.1997 - participation financière aux J.O. 2006 - avec 59,02%). Or le seul scrutin du 5 juin dernier (Schengen/Dublin - PACS) a enregistré déjà une participation de 58,71 % à Nendaz. L'incidence du vote par correspondance est clairement à l'origine de ce résultat, puisque 86,17% des votants l'ont utilisé. (2125 su 2466 votants).

### Nouvelle organisation des bureaux électoraux

Le Conseil communal a donc décidé de mettre en place les nouvelles dispositions suivantes, désormais définitives.

- Vote par correspondance généralisé.  
Votes à retourner :
  - par courrier postal ordinaire suffisamment tôt pour pouvoir être réceptionné avant l'ouverture des bureaux de vote;
  - par dépôt personnel dans une urne disponible au secrétariat communal, tous les après-midi

ouvrables de la semaine précédant le scrutin, de 14h à 17h.

- Vote à l'urne. Trois bureaux de vote seront désormais ouverts pour chaque scrutin, à Haute-Nendaz, Basse-Nendaz et Aproz, selon l'horaire suivant :

Samedi : de 18h00 à 19h00  
Dimanche : de 10h00 à 12h00

Chaque citoyen peut se présenter dans le bureau de son choix, où que soit son domicile.

- Carte civique  
La carte civique, désormais non permanente, est intitulée «Feuille de réexpédition». Elle sert à adresser l'envoi du matériel comme à son retour. Son usage est obligatoire, même pour ceux qui votent en se présentant dans l'un des trois bureaux de vote.

- Information  
L'information officielle sur les sujets soumis au vote, sur la manière de voter, ainsi que le matériel de vote sont remis à chaque citoyen par pli postal préalable. Ceux qui ne le recevraient pas sont priés de le signaler au secrétariat communal. ■

## assemblée primaire du 28 février 2005

Comme d'habitude l'assemblée est ouverte à 20 heures par un mot de bienvenue du président de la commune. Une quarantaine de personnes sont présentes dans la salle.

L'assemblée primaire se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Elle accepte le procès-verbal de la dernière séance (24.6.2004)
2. Elle prend acte de l'organisation administrative mise en place pour la législature (commissions, institutions, délégations officielles).
3. Elle procède à la nomination définitive, à l'unanimité, de la commission de bourgeoisie, objet de sa compétence en application de l'art. 2 du règlement bourgeois de Nendaz.
4. Elle entend lecture intégrale du budget 2005 de la Bourgeoisie qui se solde par un excédent total de recettes de Fr. 1'000.-.
5. Elle entend lecture intégrale du budget 2005 de la Municipalité qui se solde par un excédent total de recettes de Fr. 25'100.-.
6. Au chapitre des «divers» le président de la commune explique les nouvelles dispositions légales qui remplacent l'ancien organe de contrôle de l'assemblée primaire par un organe fiduciaire qualifié. Par ailleurs un citoyen pose une question relative à l'amélioration de l'éclairage public.

Il est 20h50 lorsque l'assemblée est levée.



Extension de la STEP de Bieudron : les travaux de génie-civil sont adjugés.

## les décisions du Conseil communal

prises lors du 1<sup>er</sup> semestre 2005

Ce début d'année a bien entendu été marqué par la mise en place d'une nouvelle législature, la 47<sup>e</sup>. Au menu du Conseil communal : assermentation des autorités, répartition des dicastères, nominations au sein des commissions, organisation générale des séances, organisation des bureaux de vote, confirmation des rapports de service du personnel, dernière main au budget de l'année... toutes décisions habituelles à pareille époque.

Pendant les six premiers mois de l'année 2005 le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises. Compte-rendu des décisions prises, hormis celles qui font, ou ont fait déjà, l'objet d'autres présentations (comptes 2004 / commissions / année scolaire 2005/2006...)

### Adjudications de travaux et commandes :

Le Conseil communal a adjugé les travaux et commandes suivants :

- Rachat d'un bus Mercedes privé pour le transport des écoliers : Fr. 70'000.-
- Travaux de génie-civil relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement de la STEP de Bieudron, à l'entreprise Dumas SA, pour un prix de Fr. 1'395'000.-
- Poursuite des travaux de réfection (revêtement) du chemin de Tsamandon, à Haute-Nendaz, à l'entreprise Liebhauser et Délèze SA, pour le prix de Fr. 290'000.-
- Installation d'un lot d'adduction d'eau potable à Aproz : génie-civil à l'entreprise Liebhauser et Délèze SA

pour Fr. 117'000.-; appareillage à l'entreprise Bornet Frères SA pour Fr. 121'000.-

- Installation d'un lot d'adduction d'eau potable dans le secteur Clèbes/Le Favouet : génie-civil à l'entreprise Claivaz-Favrod SA pour Fr. 80'000.-; appareillage à l'entreprise Bornet Frères SA pour Fr. 87'000.-.

### Organisation administrative et personnel communal

- Depuis le début de cette année le Conseil communal a entrepris une réforme de l'organisation des services communaux. Celle-ci se traduira par la mise en place d'une nouvelle structure, par une redistribution des locaux disponibles, par la désignation de nouveaux cadres. Nous vous informerons de manière globale dès que les décisions prises seront suffisamment complètes pour permettre une vision d'ensemble. Pour l'heure, nous nous contentons d'énoncer les trois premières nominations s'inscrivant dans ce cadre :  
M. Philippe Charbonnet, Beuson, au poste de secrétaire communal (poste mis au concours);  
M. Paul-André Gillioz, Haute-Nendaz, au poste de chef du service (nouveau) de sécurité (promotion interne);  
M. Gaby Mariéthoz, Fey, au poste de chef de section des finances (promotion interne).  
La désignation d'un nouveau chef du service administratif (mis au concours) devrait intervenir sous peu.

- M. Philippe Bornet, Basse-Nendaz, a été engagé comme ouvrier permanent pour l'exploitation des STEPs. Il y oeuvrait déjà, mais comme auxiliaire temporaire, depuis l'an 2000.
- M<sup>me</sup> Tania Fournier, de Basse-Nendaz, effectuera un stage d'un an au bureau communal dans le cadre de la filière «maturité professionnelle commerciale». Ce type de formation est pris en compte dans nos services en alternance avec celui proposé par l'apprentissage.
- M<sup>me</sup> Marlène De Souza-Glassey, Basse-Nendaz, a été désignée comme concierge auxiliaire du centre scolaire de la Biolette, en remplacement de M<sup>me</sup> Christiane Gillioz, démissionnaire.
- Octroi du renchérissement (1,5%) pour tous les salaires communaux.

#### Octrois ponctuels d'aides financières :

- Au FC ES Nendaz pour divers travaux d'amélioration du stade des Grangettes. La commune accepte le cautionnement d'un prêt LIM à hauteur de Fr. 210'000.-, de même que la prise en charge future de ses annuités de remboursement.
- La commune a souscrit à l'augmentation du capital de TéléVeysonnaz SA faite en début d'année, à hauteur de Fr. 20'000.-.
- Le subventionnement complémentaire communal du renouvellement du verger d'abricotiers a été prolongé pour la période 2005/2008. Le dit subventionnement est maintenu calculé à raison de 10% de la part cantonale correspondante. Les requêtes doivent être formulées avant le 31 août de l'année précédant celle pour laquelle le versement est requis.
- «Plans-Fixes» est le titre générique de films présentant des personnalités suisses dignes d'intérêt public. Un projet est en cours, patronné par la société des sourds du Valais, qui serait consacré à M<sup>me</sup> Marie-Louise Fournier, de Baar, bien connue à Nendaz. La commune a décidé d'aider ce projet par un don de Fr. 2'000.- et en organisant un événement promotionnel lors de la sortie du film.
- Aide financière aussi pour la troupe théâtrale «Le Mim'osa» en faveur de son projet «La fin des dragons» prévu pour cet été. Montant du soutien: Fr. 6'000.- (affiche ci-contre).

#### Finances

- Deux emprunts étaient échus vers mi-juin 2005: auprès de La Suisse

Assurances pour Fr. 4'000'000.- au taux 3,75%; auprès du Crédit Suisse pour Fr. 1'550'000.- au taux de 5,255%. Le Conseil communal a examiné leur renouvellement, puis décidé la reconduction des deux emprunts en un seul auprès de l'U.B.S. à des conditions très avantageuses: 2,35% net par an, pour 8 ans. L'opération représente une économie d'intérêt de Fr. 100'000.- par an.

- Nendaz est propriétaire de 16'132 actions des Forces Motrices Valaisannes SA acquises, par les communes, lors de la restructuration de cette société. Amorties en totalité depuis plusieurs années elles ne figurent plus au bilan que pour mémoire. En début d'année SEIC SA (dont Nendaz est le plus gros actionnaire) a offert aux communes de son secteur le rachat de ces actions pour leur valeur nominale de Fr. 50.- pièce. Le Conseil communal a accepté cette vente pour un montant total de Fr. 806'600.-. Encore une bonne opération financière, d'autant plus que la commune garde une part de son contrôle sur les FMV SA, par l'inter-

médiaire de SEIC SA où elle est représentée au conseil d'administration.

#### Autres décisions

- Octroi des distinctions et des mérites sportifs et culturels pour 2004. Le mérite culturel est attribué à M. René Charbonnet, Aproz, pour 50 ans de musique; un mérite spécial à M<sup>me</sup> Monette Daetwyler, Aproz, pour la mise en scène du spectacle des écoles «Le Géant aux chaussettes rouges».
- Limitation de l'accès à l'abri PC de Brignon à 50 personnes au maximum pour toutes ses utilisations à des fins civiles. Cette restriction est imposée par les normes de sécurité découlant de la loi, ce type d'installation n'étant pas doté de sorties de secours.
- Une convention a été signée avec SEBA Aproz SA concernant l'exploitation commune des installations de traitement des eaux usées à Bieudron. Une autre convention a également été signée avec la Société de Développement de Nendaz concernant, elle, les modalités de fonctionnement des relations entre tourisme et commune. ■





## orientation professionnelle

par Isabelle Dettwiler Lorétan, conseillère en orientation

Année scolaire 1979-1980

1<sup>re</sup> primaire Aproz, institutrice Monique Blanc

Notre société continue de changer. En ce qui concerne les apprentissages, le changement touche d'abord les noms de professions: une sommelière s'appelle dorénavant spécialiste en restauration, un vendeur se voit appelé gestionnaire en commerce de détail! Cela brouille les pistes pour les élèves. Deuxièmement les places d'apprentissages sont différemment accessibles que par le passé. De plus en plus d'associations professionnelles veulent évaluer les candidats et exigent que les jeunes passent des tests d'aptitude. Cette contrainte retire des mains de nos jeunes encore un pan de maîtrise de leur situation. L'attente des résultats (les tests des associations et des écoles ne portant pas forcément sur des données scolaires) bloque bien souvent toutes autres démarches.

Du côté des écoles, l'EPP change d'organisation dès l'automne 2005 et l'EDD est devenue ECG (école de culture générale) passage obligé vers les formations HES sociale et santé.

Du côté de la palette des possibilités offertes par l'office d'orientation scolaire et professionnelle pour aider les élèves à trouver et concrétiser leur voie, elle demeure et tente d'épouser mieux encore les besoins des élèves et la réalité socio-économique. Comme chaque année, élèves et parents qui l'ont souhaité ont pu être reçus. Ainsi, en collaboration avec la direction du Cycle d'orientation, avons-nous activement accompagnés les jeunes qui étaient demandeurs dans leur tentative d'acquérir des points de maîtri-

se pour se lancer dans l'inconnu qui s'ouvre à la sortie du Cycle d'orientation.

### Choix des élèves

Parmi les 54 élèves en âge de quitter le Cycle d'orientation, 7 ont décidé de poursuivre leur scolarité en ses murs. Les autres choix sont résumés ci-dessous.

### APPRENTISSAGE

Les élèves ayant optés pour un apprentissage dual ont choisis les professions suivantes:

- Constructeur métallique
- Horticulteur paysagiste
- Monteur sanitaire
- Constructeur de voie de communication
- Laborantin en chimie
- Maçon
- Monteur en chauffage
- Peintre auto
- Electricien de réseau
- Mécanicien auto
- Polymécanicien
- Gestionnaire du commerce de détail
- Mécanicien poids-lourds
- Menuisier
- Technologue en denrée alimentaire
- Gestionnaire en logistique
- Monteur électricien
- Tôlier en carrosserie

### ECOLES DE MÉTIERS

- 2 élèves: Ecole d'agriculture (arboriculteur, agriculteur), Châteauneuf
- 1 élève: Ecole de couture, Lausanne
- 2 élèves: Ecole des métiers du Valais (informaticien, électronicien), Sion

### ECOLE POST OBLIGATOIRE

- 3 élèves: 4<sup>e</sup> CO bilingue, Sierre
- 5 élèves: Ecole pré-professionnelle (EPP) consolidation des bases scolaires
- 2 élèves: Ecole supérieure de commerce (ESC)
- 1 élève: Ecole de culture générale (ECG) préparation aux professions santé-social

### AUTRES

- 2 élèves: séjours linguistiques
- 1 élève: OSEO, semestre motivation, aide au placement en apprentissage par le chômage
- 1 élève: travail pendant 1 an.

Que l'avenir leur réserve à toutes et tous de belles années.

[www.vs-orientation.ch](http://www.vs-orientation.ch)

### OUBLI

*Nous publions, dans notre dernière édition, la liste des anciens conseillers communaux en vie au moment de cette parution. Plusieurs lecteurs nous ont fait remarquer que notre liste comportait un oubli. En effet nous avons omis d'y mentionner*

**M. Marcel Fournier, Brignon, qui fut conseiller entre 1965 et 1968.**

*Nous nous empressons de corriger la «version archives» de cette liste en conséquence. Et nous présentons nos excuses pour cet oubli.*